



# Politique d'investissement

 **Desjardins**  
Caisse du Quartier-Latin  
de Montréal

# Préambule

La **caisse Desjardins du Quartier-Latin** de Montréal a pour mission de contribuer au mieux-être économique et social des personnes et des collectivités. La caisse s'engage dans son milieu en soutenant des projets en complémentarité avec les organismes et institutions du milieu, sans se substituer à différents paliers de gouvernement.

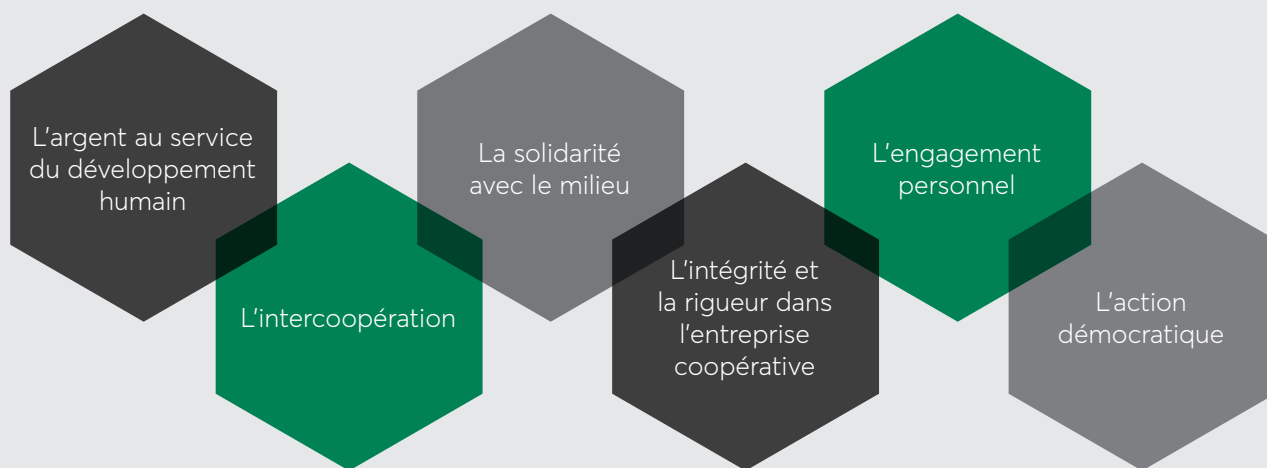
La présente politique vise à informer les membres et partenaires de la caisse, de la nature de ses contributions dans le milieu. Elle permet au conseil d'administration de la caisse de guider l'attribution et la gestion des leviers financiers dont elle dispose, dont le Fonds d'aide au développement du milieu, les dons et les commandites.



# Raison d'être et objectifs

La politique s'inscrit dans la réalité d'affaires du Mouvement, en tenant compte des besoins spécifiques des membres et de la communauté, de la planification stratégique de la caisse et des orientations du Mouvement Desjardins.

Par son implication dans le développement de son milieu, la caisse souhaite véhiculer les valeurs du Mouvement Desjardins :



## Les objectifs de la politique d'investissement

- Faire connaître le cadre d'engagement de la caisse dans son milieu.
- S'assurer que ses membres et la communauté ont les informations nécessaires à leur compréhension.
- Promouvoir la distinction coopérative et la participation démocratique des membres.
- Répondre aux besoins des membres et du milieu en appuyant des projets de développement structurants.
- Assurer l'équité dans l'analyse des projets par des critères et orientations établis.

# Types de contribution

La caisse dispose de divers leviers pour enrichir la vie des personnes et des communautés. Elle peut compter sur des leviers financiers, mais également sur son conseil d'administration et ses employés pour favoriser la proximité avec les membres et la communauté.

## Fonds d'aide au développement du milieu (FADM)

Le FADM permet aux membres de la caisse de contribuer au développement durable des communautés. Cela se fait en complémentarité de d'autres leviers financiers disponibles dans le milieu provenant notamment des organisations de développement local, territorial ou sectoriel.

Les investissements du FADM ont un effet de levier déterminant pour de nombreux projets. Il vise à soutenir des projets structurants qui répondent à des besoins communs.

Par structurants, on entend des projets :

- qui rassemblent différents acteurs autour d'un objectif commun, qui présentent des impacts positifs à long terme au sein d'une communauté;
- qui ont une valeur ajoutée significative pour les personnes et leurs milieux de vie, qui soutiennent la prise en charge de leur développement, de leur capacité d'agir.

## Dons

Les **dons** constituent une contribution, sous forme d'aide financière, de matériel ou de services, accordée à une organisation à but non lucratif (association, institution, coopérative ou organisme) qui favorise la réalisation d'une activité de développement de l'organisme et une reconnaissance publique de la caisse. Un don est une contribution qui sert directement la cause qui est associée à l'organisation.

## Commandites

Une **commandite** est une somme d'argent investie pour réaliser un partenariat d'affaires, une activité, un événement ou un projet en échange d'un bénéfice institutionnel ou commercial. La commandite vise à obtenir une visibilité et une réciprocité d'affaires, afin de rejoindre une clientèle ciblée. Comme il s'agit d'une opportunité d'affaires, chaque contribution s'accompagne d'un plan de mise en valeur définissant des objectifs initiaux, des moyens, un budget et un mode d'évaluation des bénéfices escomptés.

## Bénévolat

La caisse peut occasionnellement offrir du temps et son expertise grâce à l'implication humaine du personnel et des administratrices et administrateurs.

# Utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu

Le Fonds d'aide au développement du milieu est alimenté à la suite de la décision des membres à l'assemblée générale d'investir dans la communauté une partie des excédents réservés pour ristourne. Les membres réunis en assemblée générale doivent donc recevoir annuellement un rapport sur l'utilisation du FADM. L'administration du FADM relève exclusivement du conseil d'administration de la caisse. Il est le seul responsable de l'utilisation des sommes affectées au Fonds.

Le conseil d'administration de la caisse n'est pas tenu d'investir la totalité des sommes versées annuellement dans ce fonds. De plus, il ne peut engager le FADM qu'après avoir réservé les sommes nécessaires aux engagements que la caisse a contractés sur plus d'une année.

Un bilan de la distinction coopérative est livré annuellement aux membres lors de l'assemblée générale.



# Priorités d'investissement du FADM

La caisse travaille toujours dans l'intérêt de ses membres. Pour ce faire, elle s'est dotée de priorités d'investissement. Elles ont été définies sur la base d'une consultation des membres et des partenaires.



## RÉUSSITE DES JEUNES / PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

Contribuer activement aux actions valorisant la persévérance scolaire et le développement des personnes. Assumer notre responsabilité sociale dans un milieu où le décrochage scolaire demeure un enjeu important.



## ENVIRONNEMENT

Encourager et collaborer aux actions collectives qui assurent une sécurité alimentaire dans le quartier ainsi que des projets de développement de verdissement social. La Caisse recherche des visées qui ont des pratiques responsables et une mobilité durable.



## PAUVRETÉ SOCIALE ET MATÉRIELLE

Avons le désir de développer des partenariats avec des organismes qui favorisent un Centre-Sud inclusif, solidaire, sécuritaire et qui luttent contre l'exclusion sociale.



## DÉVITALISATION DU TERRITOIRE/ ITINÉRANCE

Participer à l'effort collectif afin de redonner de la vitalité au territoire en vue de répondre aux besoins de la communauté. Développer des moyens communs afin d'intégrer ensemble les personnes les plus exclues dans la vie active.



## ENGAGEMENT CITOYEN ET ŒUVRES HUMANITAIRES

- Encourager l'accessibilité aux services nécessaires pour maintenir et accroître la qualité de vie demeure un grand objectif commun.
- Soutenir tous les citoyens, des jeunes aux aînés, pour l'amélioration de leur qualité de vie, par le biais de projets structurants et durables.
- Participer aux actions qui génèrent et reconnaissent la valeur de l'implication citoyenne dans le développement du sentiment d'appartenance au quartier Centre-Sud/Ville-Marie.



## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Coopérer avec les acteurs socio-économiques à la relance économique du territoire en soutenant des actions qui visent à inciter l'innovation et l'entrepreneuriat. Assumer notre engagement en continu avec la communauté pour contribuer à son dynamisme.

# Critères d'admissibilité et de sélection (FADM, dons et commandites)

Seuls les organismes membres Desjardins seront considérés dans l'attribution des contributions.

La caisse portera une attention particulière aux promoteurs de projets et aux demandeurs de dons et commandites qui auront pris en considération la perspective du développement durable dans leurs activités.

Les associations, groupes, organismes, personnes ou promoteurs qui font appel à la caisse pour une contribution doivent répondre aux critères suivants:

	FONDS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU	COMMANDITE	DON
Critères d'admissibilité	<ul style="list-style-type: none"><li>• Être un regroupement, un organisme, une association, une coopérative ou personne morale à but non lucratif.</li><li>• Les individus et les entreprises privées sont admissibles uniquement dans le cadre de programmes spécifiques à la caisse tels que les bourses d'études, le support aux entrepreneurs (microcrédit aux entreprises, CRÉAVENIR, autres).</li><li>• Projets ou événements se déroulant sur le territoire de la caisse ou en inter-coopération avec les caisses du secteur.</li><li>• S'inscrire dans les priorités d'investissement de la Caisse.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Être un regroupement, un organisme, une association, une coopérative ou personne morale à but non lucratif.</li><li>• S'inscrire dans les priorités d'investissement de la caisse.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• L'organisme doit être à vocation communautaire ou humanitaire.</li><li>• Être reconnu comme organisme de charité et posséder une charte à cet effet.</li><li>• S'assurer que ses activités reposent en grande partie sur le bénévolat.</li><li>• Démontrer les efforts d'autofinancement réalisés et une capacité d'existence à moyen terme.</li><li>• S'inscrire dans les priorités d'investissement de la Caisse.</li></ul>

	FONDS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU	COMMANDITE	DON
Critères spécifiques de sélection ou d'analyse	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'organisme demandeur doit être membre.</li> <li>• Que le projet réponde aux besoins de la communauté du territoire de la Caisse.</li> <li>• Engendrer des retombées économiques et sociales dans la communauté.</li> <li>• Projet structurant et durable ayant une viabilité à long terme.</li> <li>• Détenir ses principales affaires à la Caisse ou au sein d'une autre Caisse Desjardins.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'organisme demandeur doit être membre.</li> <li>• Que le projet réponde aux besoins de la communauté du territoire de la Caisse.</li> <li>• Offrir à la caisse une visibilité importante ou des occasions d'affaires dans un rapport de réciprocité d'affaires. Proposer un projet en conformité avec les objectifs.</li> <li>• Détenir ses principales affaires à la Caisse.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Être membre de la Caisse et/ou que l'organisme demandeur le soit aussi.</li> <li>• Que le projet réponde aux besoins de la communauté du territoire de la Caisse.</li> <li>• Détenir ses principales affaires à la Caisse.</li> </ul>

## Exclusions

- Les contributions ne peuvent pas soutenir les activités régulières, comme les salaires d'un organisme public ou d'un palier de gouvernement.
- Les contributions ne doivent pas se substituer à des programmes gouvernementaux d'aide financière, mais peuvent constituer la part du milieu ou de mise de fonds que ces programmes requièrent.
- Les organisations soutenues ne doivent pas agir à l'encontre des valeurs du Mouvement Desjardins.
- Demande d'associations étudiantes.
- Demande à caractère politique et religieux.
- Projets personnels ou ne concernant qu'un seul individu.
- Demande visant à rembourser une dette ou visant l'accumulation de sommes dans une réserve.
- Organisation ayant déjà fait l'objet d'une fraude ou dont les agissements pourraient porter atteinte à la réputation de la caisse.



# Procédure de dépôt de projet et d'analyse

La caisse requiert du demandeur des informations qui varieront selon l'importance de la demande formulée.

Toute demande incomplète ne sera pas analysée et sera retournée au demandeur pour correction. Elle devra être déposée à nouveau et sera traitée uniquement lorsque tous les documents requis auront été reçus.

## Dépôt de projet et délais de présentation

### Fonds d'aide au développement du milieu

La demande doit être déposée par le biais du formulaire prévu : <https://tinyurl.com/1igrztkk> et transmise à l'attention de la conseillère en communication et vie associative Mme Nadine Tousignant à l'adresse suivante : [nadine.r.tousignant@desjardins.com](mailto:nadine.r.tousignant@desjardins.com)

Le dépôt des demandes se fait en continu. À la réception de tous les documents demandés, la caisse vous fournira une date pour l'analyse de votre dossier. La demande doit être reçue minimalement 60 jours avant le lancement de votre projet et/ou événement.

Sur le site Internet de la Caisse, les dates des rencontres du comité du Fonds d'aide au développement du milieu y figurent pour permettre aux organismes demandeurs de déposer les projets dans les temps :

<https://www.desjardins.com/votre-caisse/engagement-communaute/?transit=81530008>

Après analyse et recommandation du comité, le conseil d'administration étudie les recommandations du comité du Fonds d'aide au développement du milieu. Par la suite, les demandeurs seront informés si l'aide est accordée ou refusée.

### Dons et commandites

Les demandes de dons et commandites peuvent être déposées à tout moment dans l'année, par le biais du formulaire prévu : [f05-q30008-formulaire-dons-commandites.pdf \(desjardins.com\)](#)

Après analyse, les demandeurs seront informés si l'aide est accordée ou refusée.

## Code de déontologie

Toute personne appelée pour et au nom de la caisse à poser un geste dans le cadre de la politique est liée par le Code de déontologie de Desjardins, notamment en ce qui a trait à la confidentialité et à la gestion des conflits d'intérêts.

# Engagement des partenaires

La relation qui est créée par l'octroi de l'aide s'inspire de celle de la caisse dans le cadre de ses opérations commerciales. Elle peut exiger que l'organisme s'engage par écrit, dans une convention de partenariat signée par les deux parties, à respecter les obligations contenues dans la politique et dans la demande d'aide formulée ainsi que celles qui pourraient être demandées par la caisse, suivant le cas.

## RESPECT

La caisse et l'organisme s'engagent dans le plus grand respect des missions de chacune des parties.

## TRANSPARENCE

La caisse et l'organisme s'engagent à faire preuve de la plus grande transparence dans le cadre de l'aide octroyée. L'organisme s'engage notamment à faire part de tout changement qui serait susceptible de modifier le support de la caisse consenti sur la base de la demande initiale.

## FAIRE AFFAIRE AVEC LA CAISSE

L'organisme s'engage à favoriser le développement de ses propres affaires avec la caisse. Il s'engage de plus à encourager ses membres à faire affaire avec la caisse ou, plus généralement, avec des entités faisant partie du Mouvement Desjardins.

## ENGAGEMENT ET RAPPORT À LA CAISSE

Les personnes ou organismes qui reçoivent des montants doivent démontrer qu'elles s'engagent à utiliser toutes les ressources qui sont mises à leur disposition. Toute aide est conditionnelle à l'engagement et à l'investissement des personnes ou organismes qui s'adressent à la caisse.

## VISIBILITÉ

Les commandites et les contributions octroyées à partir du Fonds d'aide au développement du milieu doivent inclure un plan de visibilité détaillé permettant de promouvoir l'engagement de la caisse dans son milieu. La caisse peut également demander que des administratrices ou administrateurs et des employés soient présents lors de l'événement ou annonce du projet.

Les partenaires bénéficiant d'une implication financière de la caisse sur plusieurs années doivent être en mesure de présenter un compte rendu annuel, afin de s'assurer que la caisse continue de bénéficier d'un niveau de visibilité adéquat et que tous les termes de l'entente sont respectés.

L'organisme doit aussi s'assurer de pouvoir fournir des photos représentant l'événement, le projet ou les participants, afin d'en rendre compte dans le rapport annuel de la caisse.

## BILAN DES ACTIVITÉS ET REDDITION DE COMPTES

Dans un objectif de reddition de comptes et d'amélioration continue, l'organisme s'engage à remettre à la Caisse un bilan présentant une analyse du Projet et de son impact sur les membres et la communauté.

# Engagement de la Caisse envers la communauté

Les demandes à caractère régional, provincial ou international devront aussi être retournées vers les composantes concernées du Mouvement Desjardins. La Caisse reconnaît l'importance de l'engagement commun du Mouvement Desjardins. Elle s'engage donc à accompagner les organismes au besoin. La caisse peut également convenir, selon les demandes déposées, d'une entente commune avec les caisses de son territoire dans laquelle son engagement pourra être proportionnel à son actif par rapport à celui des autres caisses.

## Révision de la politique d'investissement

La caisse s'engage à réviser cette politique au besoin.





# Merci de votre engagement !

Nous profitons de l'occasion pour vous exprimer notre reconnaissance pour votre dévouement et engagement dans la communauté. Soyez assurés de notre volonté à nous investir de façon coopérative et significative auprès de nos membres et notre milieu.

 **Desjardins**  
Caisse du Quartier-Latin  
de Montréal